

Saint-Ouen, le 15 avril 2024

FORÊT RÉGIONALE DE GROUSBOIS

INSTALLATION D'UNE DESSERTE FORESTIÈRE

Des travaux démarrent à la fin du mois en Forêt régionale de Grosbois, dans le Bois Cerdon. Ils sont pilotés par Île-de-France Nature (nouveau nom d'usage de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France), aménageur et gestionnaire. Ils consistent à installer une desserte forestière de 2 km environ, traversant la forêt sur toute sa longueur.

L'objectif de cette desserte, prévue dans l'aménagement forestier (voir encadré), est de faciliter l'accès des engins forestiers à l'ensemble du massif tout en offrant au public un nouveau linéaire de promenade. La voie verte la Végétale, cheminant entre Créteil et Santeny, utilisera la partie est de la desserte (située dans le bois de Granville) pour rejoindre le passage sous la RD204 en direction du bois de La Grange.

Elle sera installée, pour l'essentiel du linéaire, sur l'emprise d'un tronçon existant de 1650 mètres linéaires environ, sur lequel quelques arbres ont déjà été retirés pour permettre le passage de la desserte. Elle sera complétée par un second tronçon de 330 mètres, à créer.

Sur le premier tronçon, situé au droit du château du Maréchal de Saxe, les travaux vont consister principalement à renforcer la structure et la finition de la route afin qu'elle puisse être empruntée par des véhicules lourds.

Pour le second tronçon, au niveau de la ZAC de Valenton, la voirie sera créée dans sa totalité, avec le retrait de quelques arbres situés sur l'emprise du linéaire, terrassement et drainage du sol.

Deux places de retournement vont également être aménagées, au début et au milieu de la desserte.

Selon les conditions météorologiques, le chantier devrait se terminer d'ici la fin d'été. Des panneaux sur place informent le public de l'ensemble de ces travaux.

Une desserte prévue dans le cadre de l'aménagement forestier

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long. Pour la Forêt régionale de Grosbois, il est planifié de 2021 à 2040. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité.

L'aménagement de dessertes, comme celle du Bois Cerdon en forêt régionale de Grosbois, est destiné à faciliter les interventions sylvicoles et d'entretien, tout en étoffant le réseau de promenades disponibles sur le site. Ici, elle offre l'opportunité de connecter la forêt avec une circulation douce d'ampleur régionale, la Végétale.

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

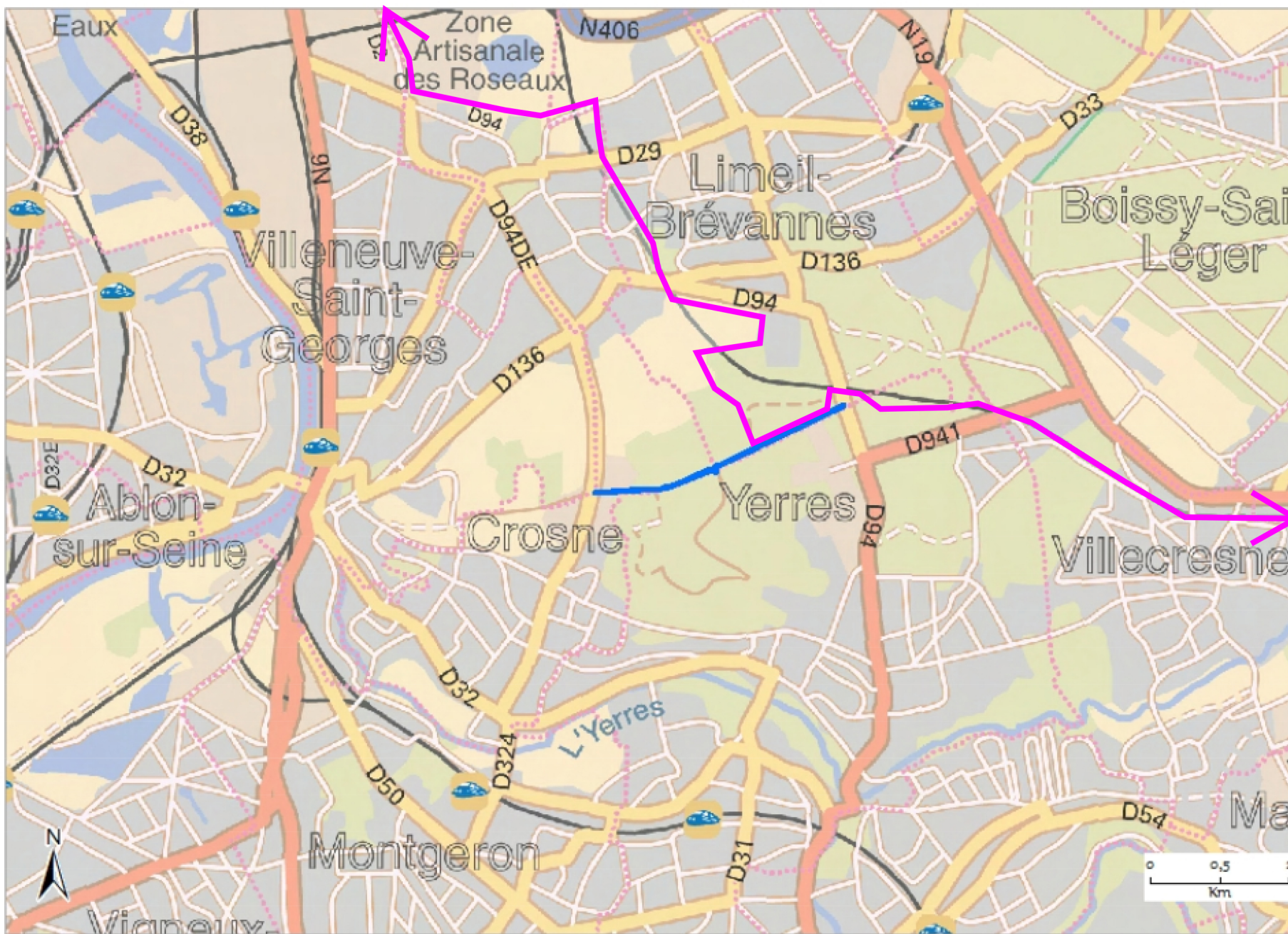
Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS

Desserte forêt régionale du Bois Cerdon

PRIF de GROSBOIS



Légende

- projet
-